



FAPEE Compte-rendu du conseil d'administration de l'AEFE 22 novembre 2022

Dans les différentes déclarations liminaires, nous notons les interventions de :

Ronan Le Gleut, sénateur pour qui le doublement des effectifs est un objectif inatteignable. La politique d'affichage met de la pression sur l'AEFE. Budget : au total, l'augmentation n'est que de 7 M€ seulement. L'augmentation du budget est un trompe l'œil car dans les faits, le budget est en baisse. Les frais d'écolage vont augmenter et donc une charge plus importante va peser sur l'Agence sur les bourses scolaires des élèves boursiers à 100 %. Pour le sénateur, Il est impératif de sortir l'AEFE des ODAC pour les investissements de ses EGD.

Hélène Conway Mouret, sénatrice estime que nous sommes à un tournant dans l'avenir de l'AEFE avec les visions contraires qui s'expriment. Cet objectif de doublement force l'agence à faire appel à des partenaires qui s'installent là où il existe déjà des établissements.

Point introductif d'actualité

Bruno Foucher Président du CA

Pour le président, cette rentrée scolaire a pu se dérouler dans des conditions très proches de la normale, il félicite tous les personnels qui ont contribué à la mise en route ou la remise en route de l'ensemble du réseau.

Point d'étape sur le cap 2030 de doublement des effectifs : le réseau de l'enseignement français a gagné en effectifs et en nombre d'établissements de 356 000 élèves et 495 établissements à presque 390 000 élèves et 567 établissements malgré la crise sanitaire. Lors de la rentrée 2020 le réseau a perdu 1000 élèves mais la croissance a repris dès la rentrée 2021 et 72 établissements sont nouvellement homologués, encore de petite taille.

L'objectif présidentiel ne pourra reposer sur la seule extension du réseau par de nouveaux partenaires. Les EGD et conventionnés qui scolarisent 50% des effectifs actuels doivent aussi prendre part au développement,}} dans la projection calculée par l'agence, le réseau actuel compte pour plus de la moitié de la croissance attendue d'ici 2030.

Pour tendre vers le cap 2030, une progression annuelle moyenne de 7% des effectifs est nécessaire...

Dans ces enjeux, l'attractivité des établissements repose sur une maîtrise des droits de scolarité compétitifs vis-à-vis de la concurrence anglo-saxonne mais aussi par un développement de l'immobilier dans les EGD.

Label France éducation : l'objectif fixé par le président de la République en 2018 d'atteindre 500 filières labellisées est atteint avec 587 sections. L'enseignement bilingue francophone connaît une dynamique régulière et représente le 2nd réseau d'influence à l'étranger après le réseau d'enseignement français.

Le président de la République a proposé d'accueillir en France le prochain sommet de la francophonie en 2024 au château de Villers cotterêts, future cité internationale de la langue française. Ce sera un formidable moteur d'attractivité pour l'éducation en langue française.

Aurélien le chevalier directeur de la mondialisation

Le développement du réseau est une équation à 2 facteurs: le périmètre et la qualité.

Le contexte géopolitique est marqué par des crises et par des augmentations de prix, des difficultés matérielles qui se traduisent de manière tangible dans la vie de des établissements.

Sécurité/risques : le sentiment anti-français monte dans la zone sahélienne et notre réseau est percuté comme instrument en première ligne de nos valeurs et de promotion de nos idées. les questions de sécurité sont suivies avec beaucoup d'attention sur la sécurisation des périmètres de nos emprises, des établissements et de nos communautés éducatives sur le terrain.

Etats généraux sur l'EFE : dans le courant du du premier semestre 2023

Olivier brochet, directeur général

Cette rentrée 2022 a pu s'organiser dans des conditions proches de la normale sauf en Chine ou la situation reste très compliquée.

Effectifs : Il manque encore environ 6000 élèves français dans le réseau. En revanche les élèves nationaux progressent de façon importante 3, 1% en cette rentrée et les étrangers tiers 5,7%. Les 3 catégories d'établissements sont en croissance, les EGD ce sont 66 établissements qui représentent 12% des établissements mais scolarisent 20% des effectifs et enregistrent une croissance de 0,3% (crise ukrainienne impactant les effectifs du lycée de Moscou qui a perdu la moitié de ses effectifs)

Les 162 établissements conventionnés, soit 28% des établissements du réseau scolarisent 31% des effectifs ont une croissance de 0,7% et les 337 établissements partenaires qui représentent un peu plus de 60% des établissements du réseau et la moitié des effectifs ont une progression de 5% en cette rentrée.

L'analyse par zone géographique montre que toutes les régions ont enregistré une croissance des effectifs à l'exception de l'Europe dont les effectifs sont quasiment stables en raison du conflit ukrainien. Les établissements d'Asie et Amérique latine démontrent une nouvelle dynamique de sortie de crise avec une progression des effectifs de 5% en Asie de 4% en Amérique latine en rythme sud et de presque 3% pour les pays d'Amérique latine rythme nord. L'Amérique du Nord gagne également des effectifs avec une progression de 0,8%.

Les zones qui tirent la croissance sont toujours le Maroc + 2,4% avec un réseau qui est stabilisé et la Tunisie 9,2%. L'Afrique est à presque 4% de croissance y compris en Afrique anglophone où nos établissements rencontrent un intérêt croissant. Au Proche-Orient, la crise continuer de toucher très durement le réseau libanais mais la baisse des effectifs semble stabilisée avec des effectifs de 58 000 élèves alors qu'ils étaient 65 000 avant la crise. L'Égypte et les Émirats arabes enregistrent des croissances très hautes.

Cette période a permis grâce à l'investissement de l'ensemble des équipes d'enregistrer des avancées notables dans la pédagogie, dans l'utilisation du numérique. La notion de "laboratoire pédagogique" est reconnu au réseau et est effectivement l'un des objectifs majeurs, notamment dans le domaine linguistique - les sections internationales développées dans le réseau pèsent pour plus du tiers des sections internationales dans l'ensemble de l'éducation nationale.

Situation des établissements dans les pays de crise :

Kiev : le lycée conventionné a 64 élèves, 44 en présentiel et 20 en enseignement à distance. La mairie de Kiev a annoncé la prolongation des vacances de fin d'année jusqu'au 29 janvier afin de ne pas chauffer les écoles, il y aura un format distantiel au mois de janvier jusqu'à la reprise.

L'établissement Odessa qui est géré par Odyssey a été mis en sommeil. À *Moscou*, l'établissement compte 629 élèves pour 1400 l'an passé. Les Français ne représentent plus que 9% des élèves scolarisés. La rentrée s'est faite en présentiel avec les personnels qui sont rentrés à Moscou durant l'été, rentrée appréciée de l'ensemble de la communauté scolaire. Saint-Pétersbourg, école du groupe Odyssey est passé de 92 élèves à 55 en et est très fragilisé. *Le lycée Alexandre Dumas à Haïti* a réalisé pour la 2e fois une rentrée scolaire en distanciel complet. il ne compte plus que 175 élèves -perte de 65% par rapport à l'année précédente. Les enseignants détachés auprès de

l'agence travaillent à distance et sur place. La situation sécuritaire est toujours extrêmement dégradée, une reprise en présentiel n'est pas envisageable et des décisions sont à prendre sur cet établissement avec le Quai d'Orsay.

-* *Au Burkina Faso*, le coup d'état du 30 septembre dernier a eu un impact fort sur l'établissement qui n'a pas été visé mais a du travailler en distanciel pendant quelques semaines. La situation reste extrêmement tendue et les événements de la semaine passée des 10 au 18 novembre l'ont montré. Il y a eu 2 exercices de sécurité qui ont été organisés les 17 et 18 novembre dernier en lien avec la société Archaius qui est spécialisée dans la sécurité des sites et des personnes. Une formation devait avoir lieu le 18 novembre n'a pas pu se tenir avec les manifestations violentes qui ont repris et qui ont amené le poste diplomatique à fermer l'établissement en début d'après-midi. Les mesures de sécurité sont renforcées en lien avec le poste.

Contexte économique mondial extrêmement préoccupant et retour très fort de l'inflation dans la plupart des pays ce qui rend pour tous les établissements, quelle que soit leur catégorie, l'augmentation des droits de scolarité inévitable. Le montant moyen de la hausse des droits de scolarité pour les EGD pour la rentrée 2023 est de 8% et c'est vraisemblablement le chiffre qui sera retrouvé à l'échelle du réseau.}} Les proviseurs ont veillé à limiter au maximum cette hausse des droits de scolarité en voyant toutes les sources d'économies qui pouvaient être faites dans le report de certains projets lourds mais l'inflation est très forte sur tous les biens liés au fonctionnement des établissements et en particulier une facture énergétique très lourde. Les travaux voient leurs factures s'envoler partout. Il faut bien entendu prendre en compte la situation des personnels de droit local et donc l'impact est inévitable sur la masse salariale des établissements et devra être financé à l'avenir.

{{La question de l'immobilier}} est évidemment une préoccupation forte au moment où l'agence conclue les travaux de préparation du schéma pluriannuel des investissements immobiliers (SPSI) pour les 5 ans à venir. Les besoins du réseau des EGD sont importants aussi bien en terme de maintien de la qualité des bâtiments (L'AEFE gère un patrimoine pour le compte de l'état dont la valeur est estimée à 900M€) en travaux d'entretien, de mise à niveau, adaptations aux changements climatiques et à la limitation de notre impact carbone. Tout cela est coûteux et la question du financement de ce SPSI sera clairement sur la table dans le courant de l'année 2023.

L'Agence a repris à l'été une **réflexion avec les partenaires concernés sur la contribution unique** appelée à fusionner la PFC et la PRR acquittées par les établissements.

Développement des instituts régionaux de formation, enjeu fondamental de la qualité de l'enseignement : la mise en œuvre se poursuit. Le Conseil pédagogique et scientifique est en place depuis le premier janvier dernier, les conseils d'administration sont en préparation et c'est au premier janvier prochain que les 16 instituts régionaux de formation, établissements en gestion directe de l'agence à vocation exclusive de formation seront créés officiellement puisqu'ils seront intégrés pleinement dans le budget 2023.

Evaluation des établissements : l'agence travaille avec le Conseil national de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale et une expérimentation est engagée dans quelques établissements gérés par l'agence ou en convention avec l'agence ainsi que dans 2 établissements de la MF pour voir justement de quelle façon une évaluation peut être utile à notre réseau et adaptée à ces spécificités.

Parcoursup : cette année 10 415 élèves de l'enseignement français à l'étranger ont accepté une admission dans l'enseignement supérieur français. Le taux d'attractivité de l'enseignement supérieur français est de 53,5%. Nous remplissons notre objectif, nous travaillons bien entendu à ce que le bac soit reconnu par toutes les universités étrangères à son meilleur niveau. L'agence a obtenu la reconnaissance du statut de boursier du secondaire pour les élèves du réseau bénéficiant de l'aide à la scolarité à 100%, ce qui a permis à 600 bacheliers du réseau de remonter dans les classements, notamment pour l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles.

Les formations les plus prisées par les bacheliers du réseau sont les licences : 60% des bacheliers vont à l'université française dont 17% qui sont en PASS et 16% en droit. 10% de bacheliers vont en écoles de commerce, 10% en écoles d'ingénieurs et 9% intègre une classe préparatoire aux grandes écoles.

BTS permettant à certains établissements de développer ces formations post-bac avec le cned. Le lycée Lyautey de Casablanca et le lycée Regnault de Tanger offrent un BTS commerce et le lycée Franco hellénique d'Athènes BTS tourisme. Nous espérons aboutir à un BTS dans une formule complète.

La 6e édition de la semaine des lycées français du monde va se dérouler du 28 novembre au 3 décembre prochain et s'inscrit dans l'année de l'éducation aux médias et de l'information du ministère de l'éducation nationale. La marraine sera la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colona.

Pour conclure, il rend hommage à un grand proviseur de ce réseau, Stéphane Sachet, proviseur du lycée Lyautey décédé malheureusement il y a quelques semaines.

Homologations :

La 2e commission interministérielle d'homologation a eu lieu le 16 octobre 2022, 142 dossiers d'homologation ont été déposés pour la commission interministérielle sur l'année 2021-2022 mais 14 n'avaient pas pu être traités au mois de juin en raison des conditions sanitaires. L'arrêté pour les homologations a été publié le 11 novembre.

La prochaine commission unique d'homologation aura lieu en mai 2023

Le 16 nov. s'est tenue la commission d'ouverture de nouvelles sections internationales, l'arrêté sera publié courant décembre. 109 dossiers ont été déposés dont 40 pour l'enseignement français à l'étranger dans 26 pays différents. Cela permet de mettre en place le bac français international dont la première session aura lieu au mois de juin 2024 en développant des parcours bilingue-trilingue-quadrilingue, appréciés dans l'enseignement français à l'étranger. Ce bac français international est aussi accessible aux élèves de première qui n'ont pas fréquenté de section internationale en amont. Il met en place un nouveau cours, connaissance du monde en lien avec des partenaires locaux sur le territoire, au niveau du ministère de l'éducation nationale. Finalisation des négociations avec les 17 partenaires associés au bac français international et prochaine publication de la dernière note de service sur les modalités d'évaluation.

Intervention de la FAPEE : Concernant l'aspect sûreté et sécurité, la FAPEE et la FSU interrogent sur le devenir des crédits fléchés. L'Agence répond positivement, à hauteur de 9M€.

La FAPEE attire l'attention du conseil sur les enjeux de prévention des risques et de gestion de crise. Certains établissements sont dans des situations locales d'insécurité et les associations de parents d'élèves nous alertent sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité et de sensibiliser davantage les personnels AEF. Ainsi à Ouagadougou, l'association des parents d'élèves souhaite que la direction de l'établissement s'implique davantage dans la gestion de la question sécuritaire dans l'établissement.

La FSU rejoint la FAPEE sur le sentiment anti-français. La question du Burkina doit attirer fortement notre attention. Il y a un problème avec la diplomatie d'influence que nous voulons. Il y a d'autres régions du monde où le rapport à la France change et donc cela a des conséquences sur le réseau d'enseignement français à l'étranger que nous devons prendre en compte. Nous contestons depuis le début l'objectif d'influence. Nous devons nous interroger par rapport à cela sur la sécurité.

• Information sur la mise en oeuvre des dispositions prévues par la loi du 28/02/2022

Les travaux de mise en application de ces textes législatifs et réglementaires sont en cours avec des échanges avec l'ensemble des fédérations parents d'élèves connus dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Vérification du cadre juridique sur la question de la représentativité. Ces échanges sont en cours et nous permettront de désigner ses prochains membres pour le prochain CA début 2023. Je voulais aussi préciser que pour les 3 experts, ce qui est du représentant de l'ANEF la question est relativement simple ce sera le président de cette

association. Il en va de même pour les représentants des anciens élèves et nous sommes enfin en discussion également avec les associations flam ou le périmètre est un peu moins structuré.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Vote : POUR

Bilan COM 2021-2023

La FAPEE s'est étonnée du critère retenu par l'AEFE pour analyser l'association des familles à la gouvernance. En effet le taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement dans les EGD est un indicateur réducteur.

- Concernant Qualinclus, il s'agit d'un excellent document, travaillé dans le cadre de l'OBEP, associant l'ensemble de la communauté scolaire. Nous demandons une valorisation de ce document auprès des établissements et de leur direction.

- Le bilan mentionne des objectifs de nombre d'établissements soumis à la contribution unique en 2022 et 2023. La FAPEE est toujours dans l'attente de précisions sur le mode de fonctionnement de la contribution unique, en particulier de projections concrètes permettant de mesurer l'impact de cette contribution pour les établissements par rapport au système actuel de la PFC et de la PRR.

Rapport d'activité 2021

La FAPEE a souligné la richesse de l'activité du réseau et se félicite notamment de l'augmentation du nombre de sections internationales ces dernières années. Elle relaie toutefois les fortes attentes de certains parents pour une offre plus forte sur la langue locale. Cela est d'autant plus nécessaire quand les élèves souhaitent poursuivre leur parcours scolaire puis professionnel localement.

- A la fin du rapport, la description du rôle des parents d'élèves est totalement tronquée puisqu'elle ne mentionne que les parents élus aux conseils d'établissements et aux conseils d'école. Il est fort surprenant de constater qu'aucune mention n'est faite du rôle des parents gestionnaires, si ce n'est dans la description de la FAPEE.

Vote : POUR

Bilan annuel de la mise en oeuvre du plan d'urgence

Vote : POUR

Mise en place d'une aide exceptionnelle aux associations FLAM - Dispositif 2022

Le programme FLAM est un dispositif d'appui financier à destination d'associations œuvrant pour la consolidation du français langue maternelle auprès d'enfants de 3 à 18 ans non scolarisés en français.

On dénombre en 2022, 159 associations relevant du dispositif FLAM dans 39 pays, 10 000 élèves. Cette campagne de subvention exceptionnelle supplémentaire des associations FLAM va bénéficier d'un budget de 300 000 €.

Vote : POUR unanimité

Budget rectificatif (BR) n°2 - 2022

Les principales variations par rapport au BR1 concernent :

→ L'actualisation des besoins en masse salariale, en intégrant en particulier la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique au 1er juillet 2022 ;

→ L'ajustement de l'enveloppe des aides à la scolarité (crédits d'intervention)

→ Les ajustements des crédits d'investissements en fonction des avancées des différents projets ;

→ L'actualisation des flux financiers internes, services centraux et EGD.

Le solde budgétaire prévisionnel après BR2 s'élève à – 51 633 905 €.

Vote : ABSTENTION

Détermination des taux annuels de participation à la rémunération des résidents variations +/- 5 %

La FAPEE déplore n'avoir aucune visibilité globale sur les taux de PRR du réseau, ainsi que sur leur révision dans leur ensemble. Il s'agit d'une information indispensable pour apprécier la stratégie et la politique de développement de l'AEFE, qui devraient être des sujets de discussion majeurs pour les administrateurs.

Le Directeur Général de l'Agence répond prendre note de la remarque de la FAPEE. Néanmoins, il explique que les taux sont liées à la politique de soutien aux établissements. Une lecture maladroite ou mal intentionnée de ces publications produirait des problèmes voire des demandes irréalistes.

Vote : CONTRE

Remises gracieuses

Vote : POUR unanimité

Admission en non-valeur

Les créances concernent des frais de scolarité et accessoires appelés par les lycées français de Valence (4 dossiers), du Caire (2 dossiers), de La Marsa (1 dossier) et de Ho-Chi-Minh-Ville.

Vote : POUR unanimité

Sortie d'inventaire

Vote : POUR à l'unanimité

Budget initial 2023

Au titre du budget initial pour l'exercice 2023 sont ouverts en dépenses 1 215 652 697 € en autorisation d'engagement (AE), 1 187 982 670 € en crédits de paiements (CP) et 1 152 810 153 € en recettes.

Recettes

Les prévisions de recettes au titre du présent budget 2023 sont de 1 152,8 M€ soit une augmentation de 81,3 M€ par rapport au BI 2022.

● *Financement de l'État*

Le montant total des financements de l'Etat s'élève à 546,15 M€ soit 47,38 % des recettes globales de l'agence.

→ Subvention pour charge de service public (SCSP) : 440,81 M€

Ce montant est supérieur au montant 2022 (+28,27 M€ après mise en réserve de précaution) car il inclut, avant mise en réserve, 10 M€ pour le soutien au réseau de l'enseignement français au Liban (aide aux familles et équipement de panneaux photovoltaïques), 7 M€ pour l'accompagnement de la réforme statutaire et 13 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

→ Dotations bourses : 100,4 M€

→ Subventions pour opération : 4,75 M€

● *Ressources propres*

→ Situation générale

Les prévisions de recettes propres sont en hausse de 43 M€ par rapport à 2022 pour atteindre un montant de 599,4 M€, en hausse de 7,8 %

- Les participations des établissements conventionnés : 126 M€

- Les remboursements des établissements conventionnés : 5,87 M€

- Autres recettes d'activité : 5,83 M€

- Les recettes des EGD s'élèvent à 461,7 M€

→ Services centraux

Le montant prévisionnel des recettes propres des services centraux s'élève à 137,7 M€, soit une diminution de 4,2 M€ par rapport à 2022 (BR2).

● *Autres financements publics*

Les autres financements publics à hauteur de 7,23 M€ concernent uniquement des financements

accordés par les autorités locales à des établissements.

Dépenses

Le budget de l'AEFE consolide le budget des services centraux de l'Agence et des établissements à gestion directe (EGD). Le montant proposé pour l'année 2023 est de 1 215,6 M€ en AE (Autorisation d'engagement) et 1 188 M€ en CP (Crédit de paiement) est en augmentation de respectivement 5 % et 6,3 % par rapport au BI 2022.

- Dépense de fonctionnement

- Situation générale

Les prévisions de recettes propres sont en hausse de 43 M€ par rapport à 2022 pour atteindre un montant de 599,4 M€. Cette hausse de 7,8 % correspond au retour à une trajectoire de développement dans les établissements en gestion directe qui génère des recettes supplémentaires dues à l'augmentation des droits de scolarité et des activités annexes (restauration, internat...) liée à l'augmentation des effectifs. Elle traduit également l'amélioration de la situation du réseau et la capacité des établissements à verser leurs participations à l'Agence.

- Services centraux

Les crédits de fonctionnement ouverts au Budget Initial 2023 s'élèvent à 62,79 M€ en AE et 64,87 M€ en CP.

- EGD

Montants ouverts de 127,7 M€ en AE et 116,9 M€ en CP, soit une diminution de 3,5% pour les AE et une augmentation de 8,5 % en CP par rapport au BR2 2022.

- Dépenses d'intervention (Aide à la scolarité)

Montant ouvert 115,37 M€ financé par :

- la dotation 2023 du MEAE (P151) à hauteur de 100,4 M€,
- une reprise sur la soulte à hauteur de 7,56 M€,
- et, un abondement par la trésorerie de l'Agence à hauteur de 7,41 M€

Investissements :

Le niveau des dépenses d'investissement traduit la reprogrammation du budget initial d'investissements notamment immobiliers, qui ont fait l'objet d'une déprogrammation lors du BR2 2022.

Ainsi, le lancement d'opérations immobilières importantes du SPSI 2 (Moscou, Le Caire, Alger), programmé initialement en 2022, est décalé sur 2023.

Par ailleurs, un volume important d'investissements dans le domaine numérique continue d'être programmé en 2023 pour soutenir la politique de développement en dotant l'Agence d'outils structurants pour le réseau.

Ces investissements nécessitent l'ouverture de crédits d'engagement à un niveau élevé (71,6 M€) et se traduiront par des décaissements de 52,6 M€ en 2023.

- Dépenses de personnel

Le montant prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 838,18 M€ soit une augmentation de 31,25 M€ (+ 3,9 %) par rapport au budget rectificatif 2 de 2022. Celle-ci concerne les établissements (+15,05 M€) et les services centraux (+16,2 M€).

La FAPEE constate que le montant des bourses excède la subvention de l'Etat (avec un prélèvement sur la soulte et un abondement de la trésorerie) et s'inquiète pour cet année et la pérennité du dispositif. Elle est particulièrement inquiète au regard de la hausse de 7,8% des frais de scolarité dans les EGD. Les parents perçoivent un grand risque de désaffection, au profit notamment d'offre d'éducation locale moins onéreuse. Nous alertons donc sur le fait que certaines familles auront de grandes difficultés à poursuivre dans le réseau.

Convention type - modèle

Le décret n°2022-896 du 16 juin 2022 modifiant les modalités de recrutement, de rémunération et de gestion des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger aux enseignants est venu modifier les articles L911-42 et suivants du code de l'éducation et les dispositions du décret n°2022-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger conduit l'AEFE à proposer aux établissements conventionnés un avenant à la convention qu'ils ont signés avec l'AEFE. Cet avenant type permettra de prendre en compte la modification réglementaire induite par le décret n°2022-896 du 16 juin 2022 et qui conduit à la refonte des contrats de l'AEFE permettant de passer d'une logique géographique liée à la notion de «résidence», à une logique fonctionnelle définissant des catégories d'emplois. Trois contrats de détachés ont été créés pour assurer les missions liées aux emplois d'encadrement des établissements du réseau, aux emplois de formation des enseignants du réseau et aux emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration du réseau. Ce décret prévoyant des dispositions transitoires et finales, certains personnels pourront choisir de conserver le bénéfice de leur ancien contrat de résident. Le présent avenant a pour but de prendre en compte ces évolutions et par conséquent de permettre à l'AEFE de continuer à percevoir la PRR selon la même assiette, quelle que soit la nature du contrat choisi par les personnels détachés. La FAPEE renouvelle ici sa demande récurrente d'ouvrir un chantier de refonte de la convention actuelle qui doit être adaptée. Vote : POUR à l'unanimité

EGD - Gestion des caisses de solidarité

La caisse de solidarité est un fonds d'ordre social à destination des élèves des familles en difficultés financières. Largement déployé dans le réseau il n'a pas vocation à se substituer aux bourses scolaires dont peuvent bénéficier les familles françaises.

Les aides susceptibles d'être accordées sont par principe ponctuelles, et peuvent porter sur les droits de scolarité, les frais parascolaires, les voyages et sorties scolaires, ainsi que les frais médicaux.

Le financement de la caisse de solidarité est assuré par des contributions volontaires, notamment des familles. En tout état de cause, elle ne peut, en aucun cas, être abondée par le concours financier de l'Opérateur.

A l'inverse, les fonds de la caisse de solidarité doivent exclusivement financer les aides arrêtées par la délibération du Conseil d'administration, le cas échéant, par une décision du Directeur général, en cas de délégation de pouvoir.

Il est proposé au Conseil d'administration de déléguer au Directeur général de l'Agence la définition des modalités de fonctionnement des caisses de solidarité (mise en place de commission d'attribution des aides, composition de ces commissions....). Ces modalités devront utilement être précisées par une circulaire à destination de tous les EGD.

Un bilan annuel sur l'utilisation des fonds recueillis dans le cadre de la caisse de solidarité devra être présenté pour information au Conseil d'administration, à l'occasion de la présentation du compte financier.

Pour la FAPEE, les caisses existent souvent à l'initiative des parents d'élèves. Nous souhaitons donc être associés à l'élaboration de la circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre.

Vote : POUR à l'unanimité